

Comité Social Territorial (C.S.T.) - Formation

Formation Santé Sécurité et Conditions de Travail - Collectivité de - 200

 Recyclage

agents  Intra

OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

Actualiser ses connaissances pour remplir son rôle de membre du CST en Santé Sécurité et Conditions de Travail

Compétences visées

- Connaître la réglementation applicable
- Comprendre la mission, le fonctionnement et l'organisation du CST
- Connaître les méthodes et procédés à mettre en oeuvre pour prévenir les risques professionnels
- Être capable d'analyser un accident du travail
- Être capable de mettre en place des mesures de prévention

PUBLIC

Membres titulaires ou suppléants du Comité Social Territorial en l'absence de formations spécialisées en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail
Accessibilité aux personnes en situation de handicap à la formation
Votre référent handicap au 01.56.88.29.71

MODALITÉS

Durée : 35 heures.

Nombre de participants de 10 à 12 participants maximum et 1 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 48 mois .

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

Être membres élus du CST de la fonction publique territoriale

Textes officiels

Décret n°2021-571 du 10 Mai 2021

Article 98 du décret n°2021-571 du 10 Mai 2021

Loi n°2019-828 du 6 Août 2019

Décret n°85-565 du 30 Mai 1985

Programme détaillé

Révision des Savoirs et Savoirs Faire

Introduction à la sécurité

- La législation
- Décret n° 2021-571 du 10 Mai 2021
- La loi n°2019-828 du 6 Août 2019
- Décret n° 85-565 du 30 Mai 1985 modifié
- Le Code du Travail

Les risques professionnels

- Chiffres et statistiques
- Coûts directs et indirects
- Les différents risques
- Les outils d'analyse et d'évaluation des risques

Les Enjeux de la Santé Sécurité au Travail

- Définitions et enjeux de la prévention
- Les principes généraux de prévention
- Les outils de la prévention :
 - Le Document Unique
 - Le Rapport Social Unique
 - Le règlement intérieur
 - Les différents registres
 - Les plans de prévention, ...

Les acteurs de la Santé Sécurité au Travail

- Internes :
 - L'Autorité Territoriale,
 - L'encadrement, les assistants de prévention
 - Les agents
- Externes :
 - La CARSAT
 - Les assureurs
 - Le SDIS
 - L'inspection du travail
 - L'ACFI
 - La médecine préventive
 - Les organismes de contrôle, ...

Le Comité Social Territorial (C.S.T.)

- Sa composition, son fonctionnement, ses missions et ses moyens
- Son positionnement et ses compétences
- Les documents et outils

L'Analyse des accidents

- Définitions des accidents
- Les accidents de service ou hors service
- Les maladies professionnelles
- Mécanismes des accidents
- Les statistiques
- Enquête : méthodes et moyens, Relevé des faits, Arbre des causes, Itatami

Danger grave et imminent

- Définitions
- Les procédures à mettre en place
- Le rôle du CST

Visite de service

- Identification des risques professionnels présents
- Présentation du rôle du CST aux collègues
- Recherche d'information pertinente auprès des collègues
- Compte-rendu de visite et analyse critique
- Propositions de mesures de prévention

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formateurs en prévention des risques professionnels

Supports d'animation pédagogique utilisés en vidéo-projection.

Moyens techniques

Modalités d'évaluations

Le formateur évalue les acquis théoriques du stagiaire au moyen d'un questionnaire

Les savoirs-faire font l'objet d'une évaluation formative permettant la validation des compétences acquises tout au long de la formation

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les compétences visées sont acquises ou restant à acquérir.

Attestation de formation adressée au signataire de la convention.

Une documentation complète comprenant vidéos, textes réglementaires, documents INRS, modèles et diaporamas

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr

